

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 20 (1928)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Économie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de telles dispositions maintenant que l'ouvrier est à même de se couvrir de ces pertes par des assurances complémentaires contractées dans sa propre fédération syndicale.

Si l'ouvrier constate cette erreur dans la loi de 1911 et s'en plaint avec raison, il est par contre trop porté à ignorer les avantages certains qu'elle lui a apportés sur le régime précédent de la responsabilité civile du fabricant. Avec la loi actuelle, l'ouvrier travaillant dans certaines catégories d'entreprises spécifiées dans la loi est *assuré de droit* sans qu'un acte quelconque de qui que ce soit, soit nécessaire pour faire naître cette assurance. Les prestations d'assurance sont dues à toute personne qui, dans un délai déterminé, annonce qu'elle a été victime d'un accident et apporte la preuve qu'au moment où cet accident est survenu elle était au service de telle entreprise et que celle-ci présentait à ce moment les caractères déterminant sa soumission à la loi. Sous l'ancienne loi, l'accidenté était indemnisé pour autant que son patron *était solvable*. Si ce patron, pour se couvrir du risque d'accident, passait un contrat avec une société d'assurance, encore fallait-il que les primes soient *versées à temps* pour que l'assurance déploie ses effets. Même si l'ouvrier payait une part des primes, il n'avait pas le moyen de contrôler si le patron les versait à temps. Combien de malheureux furent plongés dans la plus noire des misères pour une faute de ce genre commise par un patron en mauvaise situation financière!

Aujourd'hui, que les primes d'assurances aient été payées ou pas, l'ouvrier est indemnisé en cas d'accident.

Nous ne pouvons continuer ici la comparaison de ces régimes et multiplier les exemples. Comme toute œuvre humaine, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents est susceptible d'amélioration. Elle a déjà accompli une grande tâche en ses dix premières années d'existence. En lui adressant aujourd'hui nos bons vœux et nos félicitations, nous lui recommandons aussi de comprendre toujours mieux les besoins légitimes de ses nombreux administrés.

---

## Economie.

### Les grandes banques suisses en 1927.

1927 fut pour le capital financier de tous les pays une année bénie. Les grandes banques suisses en ont profité tout particulièrement. Depuis la guerre mondiale, elles ont étendu leur champ d'activité avec succès aux opérations financières internationales. Elles furent favorisées sous ce rapport par les grands capitaux disponibles sur le marché financier intérieur. Il faut encore ajouter que la situation économique de certains pays s'est améliorée pendant l'année passée, notamment celle de l'Allemagne, ce qui permit dans une large mesure de réaliser des bénéfices par l'exportation de capitaux et par des opérations de crédit internationales à court terme. L'amélioration de la conjoncture indigène et la spéculation formidable à la Bourse ont également contribué à ce que notre statistique des banques pour 1927 batte de nouveaux records. Les bilans à fin décembre 1927 contiennent les chiffres suivants:

	Capital- actions	Réserves	Fonds appart. à des tiers	Total du bilan	Béné- fice net	Béné- fice net	Divi- dende	Divi- dende incl. le droit en % du capital-actions <sup>2</sup>
	en millions de francs					en %		
Société de banque suisse .	140	42	950	1245	12,7	10,6	8	12,2
Crédit suisse . . . . .	130	43	828	1149	13,4	10,3	8	—
Banque populaire suisse .	116 <sup>1</sup>	24,6	1056	1230	7,1	6,5	6,2	—
Union de banques suisses	80	21	574	768	6,7	9,5	7	9,9
Banque commerc. de Bâle	75	25,5	420	589	6,5	8,7	8	—
Banque fédérale . . . . .	70	21	442	605	5,9	10,7	8	17,4
Comptoir d'esc. de Genève	45	8	348	443	4,4	9,7	7	—
Leu & Co. . . . .	45	4,5	238	307	3,9	10,0	7,5	—
<b>Total</b>	<b>701</b>	<b>189,6</b>	<b>4856</b>	<b>6336</b>	<b>60,6</b>	<b>9,4</b>	<b>7,4</b>	<b>9,2</b>

<sup>1</sup> Capital coopératif. <sup>2</sup> Entre en considération le capital-actions qui avait droit au dividende en moyenne pendant l'année.

Le capital-actions a augmenté de 74 millions en comparaison de l'année précédente, les réserves ouvertes de 20 millions, deux signes de prospérité. Pendant le premier trimestre 1928, de nouvelles augmentations de capitaux ont eu lieu, mais qui ne se manifestent pas encore dans ces chiffres. Lors de l'augmentation du capital-actions, les nouvelles actions sont généralement offertes aux détenteurs des anciennes actions à un cours inférieur à leur valeur cotée à la Bourse. Il en résulte pour l'actionnaire un *droit de priorité* qu'il peut vendre ou dont il peut profiter lui-même. Pour déterminer le montant réel des bénéfices réalisés, l'on doit tenir compte de ce droit de priorité. Cela fait par exemple pour les actionnaires de la Banque fédérale un boni de 17,4% de la valeur nominale, tandis que le dividende seul ne s'élève qu'à 8%.

Les chiffres suivants pour huit grandes banques montrent quelle marche ascendante accusent actuellement les grandes banques suisses:

	en millions de francs					
	1913	1919	1922	1925	1926	1927
Capital de fondation, incl. rés.	506	671	722	726	796	891
Fonds appartenant à des tiers .	1671	3564	3169	3805	4244	4856
Total du bilan . . . . .	2621	4693	4123	4924	5614	6336
Bénéfice brut . . . . .	60	133	139	144	159	168
Bénéfice net . . . . .	35	53	41	46	52	61
Bénéfice net réparti (dividende)	27	40	39	41	43	48

Depuis 1913, le capital de fondation a presque doublé; les fonds appartenant à des tiers ont triplé et le total du bilan a augmenté de plus de la moitié. L'année 1927 apporta un développement vertigineux. Le bénéfice brut, comme le bénéfice net, a augmenté de 9 millions, donc avec les mêmes dépenses forte augmentation du profit.

Le tableau suivant indique la source des bénéfices. Le *bénéfice net* s'élève en millions de francs:

	Effets de change	Inté- rêts	Com- missions	Titres et syndicats	Divers	Revenu total
Société de banque suisse	16,4	4,6	10,5	3,8	1,6	36,9
Crédit suisse . . . . .	9,0	9,0	11,3	5,3	—	34,6
Banque populaire suisse .	7,8	3,2	5,8	7,1	1,0	24,9
Union de banques suisses	6,4	5,3	7,4	2,1	—	21,2
Banque commerc. de Bâle	3,5	6,5	4,1	2,3	—	16,4
Banque fédérale . . . . .	4,4	5,1	3,5	1,0	—	14,0
Comptoir d'esc. de Genève	2,2	5,2	2,6	1,5	0,3	11,8
Leu & Co. . . . .	—	4,6	1,8	1,3	—	7,7

Toutes les grandes  
banques:

1927 . . . . .	49,7	43,5	47,0	24,4	2,9	167,5
1926 . . . . .	52,5	42,2	38,5	16,4	4,6	159

Tandis que le revenu des effets de change est plutôt en recul, les commissions deviennent de véritables sources de profits; le revenu des titres et des syndicats s'accroît également dans une proportion extraordinaire. Cela est dû à l'augmentation des émissions d'obligations et à la bonne conjoncture de la Bourse dans le pays, d'une part, et au développement des opérations internationales déjà mentionnées, d'autre part.

Le *dividende moyen* des grandes banques s'élève en pour-cent:

1913	7,1	1923	6,8
1919	7,8	1924	7,0
1920	7,0	1925	7,1
1921	6,9	1926	7,2
1922	6,7	1927	7,4

Le dividende marqua constamment la hausse; il a dépassé le taux de celui d'avant-guerre et se rapproche des chiffres-records de 1919. En tenant compte du droit de priorité lors d'augmentations de capitaux, nous obtenons, comme nous l'avons mentionné dans le premier tableau, un intérêt moyen du capital-actions de 9,2%.

Ces chiffres viennent confirmer la prétention émise par nous dans le numéro de mars de la *Revue syndicale*, que le capital financier suisse jouit actuellement d'une brillante conjoncture, d'une *conjoncture de bénéfices*. Celle-ci paraît vouloir se maintenir durant l'année courante, comme on le constate d'après la nouvelle hausse des cours de la Bourse et les nouvelles augmentations de capitaux; par contre, il est probable que l'allure soit plus lente.

## La construction du logement en Suisse.

Dans le numéro de mars des *Informations économiques et de statistique sociale*, l'Office fédéral du travail publie les résultats de la statistique sur l'activité déployée dans le domaine de la construction du logement en 1927. La production de logements a subi une nouvelle hausse qui dépasse pour la première fois dans les grands centres le chiffre d'avant-guerre. Toutefois, l'on dirait que l'année dernière a atteint un point culminant en ce qui concerne la construction de logements, point qui ne sera certainement pas dépassé de sitôt dans plusieurs endroits.

Le nombre des appartements pour lesquels des autorisations de construire furent octroyées, s'élève, pour les 350 communes recensées, à 13,273 contre 11,701 en 1926. C'est Zurich qui accuse la plus forte augmentation (avec 33%) et Genève (121%); dans chacune de ces deux localités, il fut accordé des permissions pour la construction de 700 logements en chiffre rond, tandis que Bâle et Berne accusent une diminution de 20 et 25%.

Cependant ce qui nous intéresse davantage, c'est le nombre des appartements achevés. Pour toutes les communes recensées, il s'élève à 10,451 contre 9519 l'année précédente, soit une augmentation de 10%. Ces nouveaux appartements se répartissent comme suit selon le *genre de maisons*:

	1926	1927
Maisons d'une famille . . . . .	2,158	2,013
Maisons de plusieurs familles . . . . .	5,667	6,281
Maisons d'habit. et maisons de commerce	1,550	2,032
Autres bâtiments avec logements . . . .	144	125
<b>Total</b>	<b>9,519</b>	<b>10,451</b>

Un classement d'après les *propriétaires* présente l'image suivante:

	1926	1927
Commune . . . . .	228	138
Coopératives de construction d'utilité publique	1,322	1,031
Autres coopératives de construction . . . . .	972	1,489
Autres personnes juridiques . . . . .	1,451	2,020
Particuliers . . . . .	5,546	5,773
	9,519	10,451

Le nombre des propres constructions des communes et celui des appartements construits au moyen de subventions publiques ou d'emprunts, a diminué.

La répartition d'après le *nombre de pièces* présente une augmentation réjouissante des petits appartements:

	Nombre des logements construits dans les communes avec						Total	
	plus de 100,000 habitants		10,000—100,000 habitants		2000—10,000 habitants			
	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927
1 chambre	47	105	2	14	17	17	66	136
2 chambres	700	832	144	103	198	202	1042	1137
3 »	1773	2708	774	763	1490	1427	4037	4898
4 »	811	836	460	503	1062	1101	2333	2440
5 »	451	288	172	257	692	638	1315	1183
6 » et plus	189	179	126	165	411	313	726	657
<b>Total</b>	<b>3971</b>	<b>4948</b>	<b>1678</b>	<b>1805</b>	<b>3870</b>	<b>3698</b>	<b>9519</b>	<b>10,451</b>

Le surplus de construction de logements de 1—3 chambres revient toutefois presque entièrement aux villes de plus de 100,000 habitants. Dans un grand nombre de petites localités l'on devrait construire encore davantage de petits appartements. La production de logements ne doit pas seulement s'adapter au nombre, mais avant tout au prix selon les besoins, c'est-à-dire aux revenus des personnes en quête de logement.

Pour 26 communes urbaines, il fut possible d'étendre la statistique sur la construction du logement jusqu'à l'époque d'avant-guerre. Nous reproduisons ce tableau ci-après:

Année moyenne	Nombre des logements construits					
	Zurich	Bâle	Berne	3 grandes villes	23 autres grandes villes	26 villes ensemble
1910/1913	1644	862	643	3149	2940	6089
1914	825	481	78	1384	1047	2431
1915	665	332	201	1198	419	1617
1916	452	165	249	866	365	1231
1917	441	140	191	772	221	993
1918	489	52	112	653	256	909
1919	626	110	200	936	370	1306
1920	565	298	417	1280	883	2163
1921	399	500	941	1840	1131	2971
1922	424	471	497	1392	952	2344
1923	671	516	631	1818	1845	3663
1924	1672	667	952	3291	2167	5458
1925	1216	796	900	2912	2117	5029
1926	2085	1009	621	3715	1758	5473
1927	2456	1295	804	4555	1961	6516